

DÉCLARATION DE L'AFRIQUE DU SUD À LA SOUS-COMMISSION 1 - 2^E TOUR

**OBJET : LETTRE ET PROJETS DE PROPOSITIONS RÉVISÉES À DISCUTER PAR CORRESPONDANCE
PAR LA SOUS-COMMISSION 1 - DEUXIÈME TOUR [ICCAT salida #7697]**

Cher M. Helguilè,

Nous vous remercions pour votre leadership permanent de la Sous-commission 1 et pour la collaboration des différentes Parties contractantes et Parties, entités ou entités de pêche non-contractantes coopérantes (CPC) de la Sous-commission 1 de l'ICCAT, dont les avis ont été reçus à ce jour. L'Afrique du Sud apprécie l'opportunité de contribuer aux travaux actuels de la Sous-commission 1, y compris le PA1-502A, PA1-503A et la feuille de route proposée pour les réunions intersessions de la Sous-commission 1 en 2021.

PA1_502A/2020 - Tableau proposé pour remplacer « les limites de capture de thon obèse » figurant dans le PA1-502/2020

L'Afrique du Sud remercie le Président d'avoir reconnu les points soulevés dans notre correspondance et apprécie la présentation du format de tableau alternatif pour l'examen des autres CPC.

En outre, l'Afrique du Sud souhaite également remercier l'Union européenne (UE) pour avoir fourni des preuves supplémentaires concernant la demande de report de 2.121,35 t de 2018 à 2020. Il convient toutefois de noter que l'Afrique du Sud est très préoccupée par le fait que des CPC exploitent le manque de clarté de la mesure qui permet la sous-capture des limites ajustées (par opposition à la sous-consommation des limites de capture telles qu'elles sont énumérées dans la recommandation), et à cette fin, l'Afrique du Sud apprécierait que le Secrétariat de l'ICCAT puisse éventuellement demander un avis juridique sur l'interprétation de ces dispositions spécifiques et sur la question de savoir si le report de la sous-capture par rapport aux limites de capture ajustées (plutôt que par rapport aux limites de capture spécifiées dans la recommandation) est en fait autorisé.

PA1_503A/2020 - Projet de recommandation supplémentaire de l'ICCAT visant à amender la Rec. 19-02

L'Afrique du Sud soutient la proposition telle que rédigée dans le PA1_503A / 2020.

PA1-511 - Proposition de feuille de route des réunions intersessions de la Sous-commission 1 en 2021

L'Afrique du Sud est favorable à l'élaboration d'une feuille de route afin que la Sous-commission 1 puisse poursuivre nos discussions et progresser vers l'adoption de mesures efficaces de conservation et de gestion des stocks de thonidés de l'Atlantique. Nous sommes conscients que les limitations de voyage peuvent persister pendant un certain temps et nous ne pouvons pas continuer à retarder la discussion sur ces questions urgentes. Toutefois, l'Afrique du Sud demande au Président et aux CPC de reconnaître les difficultés rencontrées par certaines CPC en développement avec la connectivité en ligne, ce qui compromet notre capacité à participer de manière fiable et efficace aux discussions par le biais de forums en ligne. Nous sommes donc d'avis que les forums virtuels proposés par le Président doivent être conçus comme des ateliers et non comme des forums de prise de décision.

En ce qui concerne le sujet de discussion des ateliers virtuels, l'Afrique du Sud est d'avis que ces discussions doivent être éclairées par des preuves, notamment des données sur la mise en œuvre des mesures en 2020. Nous demandons donc que des données provisoires sur les captures, l'effort et l'activité des dispositifs de concentration du poisson (DCP) en 2020 soient mises à disposition pour informer les ateliers. Cela nous permettra de concentrer nos discussions sur les domaines qui n'ont pas l'effet escompté, ou sur les lacunes du régime actuel.

L'Afrique du Sud est d'avis que les ateliers virtuels ne devraient pas discuter de questions ayant un impact significatif sur les intérêts nationaux. Les contraintes de la négociation via les plateformes en ligne empêchent un engagement significatif de toutes les CPC, et par conséquent, toute question très controversée, ou toute question qui affecte directement les résultats pour les CPC individuelles, ne devrait pas être discutée. L'Afrique du Sud ne soutient donc pas la discussion d'une "clé d'allocation pour la distribution du TAC" au cours des ateliers virtuels. Comme indiqué précédemment, étant donné le défi que ces négociations ont représenté en personne, nous ne pensons pas que l'examen de l'allocation par le biais de forums en ligne ou par correspondance permettrait d'obtenir des résultats équitables et solides. L'Afrique du Sud soutient l'inclusion des mécanismes de gestion des DCP dans la liste des points à examiner dans les ateliers virtuels et suggère que la fermeture des DCP soit discutée en même temps que le nombre de DCP. L'Afrique du Sud soutient également la proposition de discuter du total des prises admissibles (TAC) de thon obèse dans le cadre d'un atelier virtuel. Toutefois, les informations sur les captures de 2020 seront nécessaires pour cette discussion, ce qui pourrait affecter le calendrier proposé.

L'Afrique du Sud soutient le point de vue de l'UE selon lequel la mise en œuvre correcte des limites de capture est une priorité pour la Sous-commission 1, y compris le fait de rendre compte d'éventuelles surconsommations, et suggère donc que cela soit ajouté à la liste des priorités de la Sous-commission 1 pour 2021. Nous suggérons également que la déclaration de la capture et de l'effort de pêche soit ajoutée à la liste des priorités de la Sous-commission 1 pour 2021.

Meilleures salutations.



Lettre signée par: M. Saasa Pheeha

Désignation Chef de la délégation sud-africaine auprès de l'ICCAT

Date : Le 20 novembre 2020